



## PROCES VERBAL DES TRAVAUX DE LA TABLE RONDE

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de décembre, dans le salon Virunga 2 de l'Hôtel Memling de Kinshasa, a eu lieu une Table Ronde sur « les perspectives de la mise en œuvre du Plan stratégique national de Planification familiale à vision multisectorielle » à laquelle ont pris part le Ministres de la Santé Publique et le Ministre du Plan et suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité du Gouvernement central de la République, les ministres provinciaux en charge des questions de santé publique, du Genre ; Famille et Enfant et du Plan et suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité ainsi que les Bailleurs de fonds intervenant dans le domaine de la planification familiale en RDC.

Au cours de ces travaux, 3 points ont abordés :

- La question de la loi sur la Santé de la Reproduction
- Le décret du Premier Ministre créant le CTMP
- Les manifestations d'intentions

### A. QUESTION DE LA LOI SUR LA SANTE DE LA REPRODUCTION (Loi SR)

Répondant a la question de savoir quel était l'état d'avancement de la proposition de la Loi SR, SE le Ministre de la Sante Publique a répondu que cette dernière se trouvait encore à la Cour Suprême de Justice qui doit répondre à la requête de l'Assemblée Nationale concernant l'interprétation de l'Article 123 point 5 de la Constitution, présente comme fondement juridique à ladite proposition de Loi. Un recueil d'argumentaire élaboré par un groupe d'Experts du CTMP et déposé à la Cour Suprême de Justice pour éclairer les membres de la Cour à ce sujet.

Outre, la démarche du CTMP, SE le Ministre de la Sante Publique a informé les participants à la Table Ronde qu'une réunion de plaidoyer était déjà programmée avec les Hautes autorités judiciaires.

### B. LE DECRET DU PREMIER MINISTRE CREATANT LE CTMP

A ce sujet, S.E Monsieur le Ministre de la Santé Publique a informé les participants à la Table Ronde les démarches étaient en cours auprès de la Primature et du Secrétariat General du Gouvernement et que le décret sera signé dans quelque semaines.

## LES MANIFESTATIONS D'INTENTIONS

A l'issue de la séance de manifestation d'intentions des bailleurs des fonds présents à la Table Ronde, les engagements ci – dessous ont été annoncés par ces derniers pour l'année 2015.

### **1** GOUVERNEMENT CENTRAL

Le Gouvernement central s'est engagé pour :

- Un montant de 2.500.000 \$ à allouer aux activités de la planification familiale au titre du budget ordinaire pour l'exercice 2015.
- Financer l'achat des produits contraceptifs dans le cadre du programme PESS (Programme d'Equiperment des Structures de santé) du Ministère de la Santé Publique
- Faire de la planification familiale une activité intégrée dans toutes les structures sanitaires du pays
- offrir des facilités pour l'acquisition des produits contraceptifs

### **2** GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Les ministres provinciaux présents à la séance ont pris, au nom de leurs gouvernements provinciaux respectifs, l'engagement d'allouer un budget dont le montant reste à préciser pour appuyer la mise en œuvre des activités de planification familiale en 2014.

### **3** LES PARTENAIRES

Prenant parole tour à tour, les partenaires ci – dessous identifiés ont pris les engagements suivants :

#### a. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (UNFPA)

Allouer un budget de 10.000.000 \$ pour l'ensemble des activités dont 5.000.000\$ pour l'achat des contraceptifs avec possibilité de revoir ce budget à la hausse.

#### b. BANQUE MONDIALE

Allouer un budget global de 220.000.000 \$ pour 5 ans dans lequel il est prévu un financement des activités de planification familiale visant à améliorer l'accès aux services de planification familiale et appuyer la chaîne d'approvisionnement en médicaments.

#### c. USAID

Allouer un budget de 150.000.000\$ pour 5 ans dont 15000.000 \$ par an dans lequel 4.000.000 \$ par seront destinés chaque année à l'acquisition des produits contraceptifs, soit 20.000.000\$ pour 5 ans.

d. **BELGIQUE**

Allouer un montant global de 27 millions d'euros pour 2 ans pour appuyer la reconstruction du système de santé, en général, y compris la planification familiale. Les financement des activités de planification passera par le Fonds des nations Unies pour la Population (UNFPA).

e. **FONDATION BILL ET MELINDA GATE**

Le budget de la Fondation pour l'année 2015 est en cours de finalisation. Toutefois, la RDC est déjà retenue parmi les pays prioritaires pour bénéficier du financement de la Fondation qui passera par des Agences déjà identifiés dont Tulane International.

f. **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

Allouer un montant 1,5 millions de dollars pour appuyer le renforcement des capacités en plus de l'appui technique au Ministère de la Santé.

g. **ADVANCE FAMILY PLANNING (AFP)**

Travailler avec d'autres agences pour soutenir la Planification familiale. Un montant de 350 mille dollars ont été alloués en 2014 pour soutenir Tulane International.

h. **FONDATION INTERNATIONALE D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT**

Appuyer les activités de sensibilisation, d'éducation et plaidoyer en faveur de la planification familiale

i. **FONDATION PACKARD**

Le budget pour 2015 est en cours de finalisation

j. **CAFCO**

Mobiliser des ressources pour soutenir le plaidoyer en faveur de la planification familiale

k. **EASTERN CONGO INITIATIVE**

Appuyer la Commission Technique Mixte dans le cadre du CAO dont la planification familiale constitue un pilier.

l. **MINISTERE DE TRANSPORT**

Donner un appui logistique pour l'acheminement des produits contraceptifs à l'intérieur du Pays.